

**(ARDE) - ARCHITECTURE DESIGN**

**Société à responsabilité limitée d'architecture au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 23 Rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS**  
**Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 904 502 630,**  
**Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de PARIS sous le n°S22479**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024**

**L'an 2024,**  
**Le 4 avril à 20 heures, à Paris 75003, 314 rue Saint Martin**

Les associés de la Société à responsabilité limitée d'architecture ARDE, au capital de 5 000 euros divisé en 5000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale.

**Sont présents :**

- **MORIT Mathieu,**  
Propriétaire de 2500 parts sociales, ci :2500 parts
- **PARIS Valentin**  
Propriétaire de 1250 parts sociales, ci : 1250 parts
- **Valentin PARIS SARL** (société en cours de liquidation)  
Propriétaire de 1250 parts sociales, ci : 1250 parts,  
représentée par son Liquidateur. Valentin PARIS

Soit un total de 5000 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présidence de l'Assemblée
- Dissolution anticipée de la SARL ARDE et résolutions suivantes :
  - Dissolution anticipée de la SARL ARDE
  - Désignation du liquidateur,
  - Pouvoir pour les formalités

**1. Présidence**

Monsieur Mathieu MORIT, préside la réunion en sa qualité de cogérant.

**2. Dissolution anticipée de la SARL ARDE**

Monsieur Mathieu MORIT rappelle la décision arrêtée d'un commun accord entre les associés de dissoudre la SARL ARDE à effet de ce jour à minuit.

A la suite des discussions informelles ayant précédé la présente assemblée, les associés s'accordent pour formaliser l'état actuel de leurs décisions communes en votant les résolutions mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide la dissolution anticipée de la SARL ARDE à effet de ce jour, le 4/04/2024, à minuit.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège de la liquidation est : 314 rue Saint-Martin - 75003 Paris.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

VP MM

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale nomme en qualité de liquidateur :

**Monsieur MATHIEU MORIT, architecte HMONP**

Né le 7 mai 1990 à Amiens (80)

De nationalité française

Demeurant 314 rue Saint-Martin à Paris (75003)

Le Liquidateur aura pour mission de procéder à la réalisation de l'actif commun, au paiement des dettes et au partage du solde disponible entre les associés.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***Monsieur Mathieu MORIT déclare accepter les fonctions de liquidateur qui lui sont confiées.***

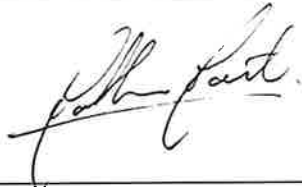


**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour remplir toutes formalités de droit.


***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

De tout ceci il a été dressé au procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

<b>Monsieur Mathieu MORIT</b>	
<b>Monsieur Valentin PARIS</b>	
<b>La société « Valentin PARIS SARL » société en liquidation</b> Représentée par Monsieur Valentin PARIS, Liquidateur	

**Pour acceptation des fonctions de liquidateur :**

<b>Monsieur Mathieu MORIT</b> «Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »	
---	--

VP